

Composition des jurys d'examen

Année universitaire 2025-2026

- VU** les articles L. 613-1, L. 712-2 et D. 643-59 et suivants du Code de l'Éducation
- VU** le décret du 17 décembre 1933 relatif à l'obligation de participer aux jurys d'examens et concours ;
- VU** la circulaire n°2000-033 du 1^{er} mars 2000 relative à l'organisation des examens dans les établissements publics d'enseignement supérieur ;
- VU** l'arrêté du 3 août 2005 relatif au diplôme universitaire de technologie dans l'espace européen de l'enseignement supérieur ;
- VU** l'arrêté du 6 décembre 2019 portant réforme de la licence professionnelle ;
- VU** la délibération de la CFVU n°2024-002 en date du 28 mars 2024 portant sur les modalités de contrôle de connaissances et de compétences de Licence professionnelle ;
- VU** la délibération n°CFVU 2024-004 du 19 septembre 2024 portant notamment sur le règlement des études et des examens de l'Université de Tours ;
- VU** la délibération n°2024-124 du conseil d'administration en date du 29 novembre 2024 portant élection de Philippe Roingeard en qualité de Président ;
- VU** la délégation de signature du Président de l'université aux vice-président·e·s en date du 12 décembre 2024 ;
- VU** les propositions du Directeur de l'Institut Universitaire de Technologie de Tours ;

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ ARRÊTE

Article 1 : Désignation des jurys d'examen

Les jurys d'examen de Bachelor Universitaire de Technologie (BUT) sont composés des personnes désignées ci-après :

Président : Jean-Charles LE BUNETEL

Membres : ANDRE Daniel, Professionnel
ARNOLD Françoise, MCF
AVALLONE Nathalie, MCF
AUBERT Sylvie, PRCE
BARRAT Vanessa, PRCE
CAMUS Jérôme, MCF
CHEVET Frédéric, PRAG
BOSCHERIE Laurence, Professionnelle
BUGGENHOUDT Emmanuelle, PRAG
CADOUR Mickaël, Professionnel et EAST
CLÉMENCEAU-HINDY Delphine, PRAG
COCHE-HOLIN Stéphane, professionnel
FONTENEAU Jérôme, PRCE

GRIMAUD Vincent, PRCE
INIZAN Jacques, Professionnel et EAST
LAURENT Jean-François, Professionnel
LECAT Paul, MCF
LOUSTALOT Arnaud, Professionnel et EAST
KOLED A Gilles, MCF
MAILLET David, PRCE
MARSON Régis, PRCE
MARTINEZ Paula, MCF
NEAU Yann, PRAG
POURPRIX Nathalie, PRAG
RIZZA Maryse, MCF
ROGER Olivier-Michel, Professionnel
ROTHÉ Sophie, MCF
SAJOUX Muriel, MCF
SUDRON Séverine, PRAG
TASTE Corinne, PRAG
TRAVAUX Nicolas, PRCE
VILLOING Maxime, Professionnel

Article 2.

Le présent arrêté fait l'objet d'un affichage et d'une publication sur le site internet de l'université.

Article 3.

Le Directeur général des services est responsable l'exécution du présent arrêté.

Fait à Tours, le 21 octobre 2025

Pour le Président de l'Université et par
délégation,

La Vice-présidente en charge de la formation




Stéphanie CARREZ